Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 069-216901272-20260910-20260910_009-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE MARCY L'ETOILE

Séance du Conseil municipal du 10 septembre 2026

Date de la convocation du Conseil municipal : 4 septembre 2026
Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27 (dont 6 pouvoirs)

L'an deux-mille vingt-six et le dix septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

COMMUN	KOUZOUPIS	SEDDAS	GARABED
DAUPHIN-GUTIERREZ			PLAZA
CHAPUIS	GUILLON		SENGEL
GIRIN	MARIE-BROUILLY	DELORME	BIGAUT
	BEGUE		NIVOLLET
	ROBERT	SERRETTA	DAL CORSO
GEHIN	GIRAUDON	DOUCET	

6 membres excusés :

ZUNINO	MEYER	DORVEAUX (arrivée à partir de la délibération n°20260910-010)	DONZELOT
PICHAT	PERRIER		

6 pouvoirs :

ZUNINO	DONNE POUVOIR A	NIVOLLET
MEYER	DONNE POUVOIR A	GARABED
DORVEAUX	DONNE POUVOIR A	DAUPHIN-GUTIERREZ
DONZELOT	DONNE POUVOIR A	MARIE-BROUILLY
PICHAT	DONNE POUVOIR A	SEDDAS
PERRIER	DONNE POUVOIR A	PLAZA

Délibération n° 20260910-009 / 4.1.1

Actualisation du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs recense les emplois permanents créés par la commune. Il constitue un document de référence permettant d'assurer la cohérence entre les emplois ouverts au sein de la collectivité, les besoins des services et les moyens humains nécessaires à leur fonctionnement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant. La délibération portant création d'un emploi précise notamment le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient ainsi au Conseil municipal de se prononcer sur la création, la modification ou la suppression des emplois relevant de la commune et, en conséquence, de veiller à ce que le tableau des effectifs demeure en adéquation avec les besoins et l'organisation des services municipaux.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 069-216901272-20260910-20260910_009-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE MARCY L'ETOILE

L'évolution de l'organisation des services, des missions exercées et des besoins de la collectivité conduit à procéder régulièrement à l'examen du tableau des effectifs afin de garantir sa cohérence avec les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

L'actualisation proposée vise notamment à prendre en compte :

- la situation des emplois de la collectivité et les évolutions intervenues depuis la précédente mise à jour ;
- les besoins en personnel résultant de l'organisation des services ;
- les évolutions de durée de service lorsqu'elles ont une incidence sur les caractéristiques des emplois concernés ;
- les évolutions d'affectation ou de missions nécessitant une adaptation des emplois.

Une attention particulière doit être portée aux services dont l'activité est organisée en fonction du calendrier scolaire et aux agents dont le temps de travail fait l'objet d'une annualisation.

L'annualisation permet d'adapter la répartition du temps de travail aux périodes d'activité du service, tout en respectant les règles applicables en matière de durée du travail dans la fonction publique territoriale.

L'organisation du temps de travail de ces services doit notamment tenir compte :

- du calendrier scolaire en vigueur ;
- des périodes d'activité et d'inactivité des services ;
- des jours de fermeture des établissements ou services concernés ;
- des besoins nécessaires à la continuité et au bon fonctionnement du service public ;
- des éventuelles évolutions des missions ou de l'organisation des services.

Ces différents éléments peuvent conduire à ajuster l'organisation du travail et, lorsqu'ils affectent les caractéristiques mêmes des emplois, à adapter en conséquence le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs actualisé, faisant apparaître les emplois concernés, leur filière, leur catégorie hiérarchique, leur cadre d'emplois, le ou les grades correspondants ainsi que leur durée de service, est annexé au présent rapport.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant les emplois correspondants ainsi qu'aux charges sociales afférentes sont prévus au budget de la commune, au chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres décide :

- **D'APPROUVER** l'actualisation du tableau des effectifs de la commune telle qu'elle figure en annexe ;
- **DE DIRE** que le tableau des effectifs ainsi actualisé se substituera au précédent tableau à compter de l'entrée en vigueur de la délibération correspondante ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération correspondante.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 069-216901272-20260910-20260910_009-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE MARCY L'ETOILE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN

MAIRIE DE MARCY-L'ETOILE (Rhône)

La secrétaire de séance,
Christine GIRIN

Délibération n° 20260910-009 du 10/09/2026
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le 22/09/2026
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 23/09/2026

Marcy l'étoile

Tableau des postes de la commune de Marcy l'Etoile

Filière	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Filière administrative	Attaché principal	A	Temps complet	1	0	1
	Attaché	A	Temps complet	6	6	0
	Rédacteur principal 1ère classe	B	Temps complet	1	0	1
	Rédacteur principal 2ème classe	B	Temps complet	1	0	1
	Rédacteur	B	Temps complet	2	1	1
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	Temps complet	6	5	1
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	Temps complet	2	0	2
	Adjoint administratif	C	Temps complet	4	3	1
TOTAL				**23**	**15**	**8**
	Technicien	B	Temps complet	1	1	0
	Agent de maitrise principal	C	Temps complet	2	1	1
	Agent de maitrise	C	Temps complet	5	3	2
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	Temps complet	1	1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	Temps complet	2	2	0
	Adjoint technique	C	Temps complet	8	7	1
	Adjoint technique	C	33.25/35ème	1	1	0
	Adjoint technique	C	31.35/35ème	1	1	0
	Adjoint technique	C	20.30/35ème	1	1	0
	Adjoint technique	C	9.45/35ème	7	7	0
	Adjoint technique	C	6.83/35ème	5	5	0
	Adjoint technique	C	3.35/35ème	1	1	0
	Adjoint technique	C	5.71/35ème	1	1	0
	Adjoint technique	C	3.68/35ème	3	3	0
TOTAL				**39**	**35**	**4**
Filière	**Grade**	**Catégorie**	**Durée hebdomadaire**	**Effectif budgétaire**	**Postes pourvus**	**Postes vacants**

Tableau actualisé au 01/09/20

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 069-216901272-20260910-20260910_009-DE

Filière sociale	ATSEM principal 1ère classe	C	33.25/35ème	2	2	0
	ATSEM principal 1ère classe	C	29.77/35ème	1	1	0
	ATSEM principal 2ème classe	C	33.25/35ème	1	1	0
TOTAL				**4**	**4**	**0**
Filière culturelle	Assistant de conservation principal 2ème classe	B	Temps complet	1	0	1
	Assistant de conservation	B	Temps complet	1	0	1
	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	Temps complet	2	2	0
	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	Temps complet	1	1	0
	Adjoint du patrimoine	C	Temps complet	1	0	1
	Adjoint du patrimoine	C	8.77/35ème	1	1	0
TOTAL				**7**	**4**	**3**
Filière animation	Animateur	B	Temps complet	1	1	0
	Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	Temps complet	1	0	1
	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	Temps complet	2	1	1
	Adjoint d'animation	C	Temps complet	3	1	2
	Adjoint d'animation	C	7.09/35ème	2	2	0
	Adjoint d'animation	C	7/35ème	5	4	1
	Adjoint d'animation	C	4.9/35ème	1	1	0
	Adjoint d'animation	C	4.73/35ème	2	2	0
	Adjoint d'animation	C	4.46/35ème	2	2	0
	Adjoint d'animation	C	5,5/35ème	2	2	0
	Adjoint d'animation	C	8.07/35ème	1	1	0
	Adjoint d'animation	C	6.83/35ème	2	2	0
	Adjoint d'animation	C	6.69/35ème	1	1	0
TOTAL				**25**	**20**	**5**
Filière police	Brigadier chef principal	C	Temps complet	2	2	0
TOTAL				**2**	**2**	**0**
Filière	**Grade**	**Catégorie**	**Durée hebdomadaire**	**Effectif budgétaire**	**Postes pourvus**	**Postes vacant**
Filière sportive	ETAPS principal 1ère classe	B	Temps complet	1	1	0
	ETAPS principal 2ème classe	B	Temps complet	1	1	0
TOTAL				**2**	**2**	**0**

Tableau actualisé au 01/09/20

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 069-216901272-20260910-20260910_009-DE

TOTAL GÉNÉRAL	102	82	20

Tableau actualisé au 01/09/20

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 069-216901272-20260910-20260910_009-DE